

COMMUNE DE CHATELLERAULT

Délibération du conseil municipal

du 19 mai 2011

n° 17

page 1/1

RAPPORTEUR : Madame Anne Florence BOURAT

OBJET : Tarifs des prestations de restauration U.P.C. - Année 2011/2012

Mesdames, Messieurs,

L 'Unité de Production Culinaire est amenée à fournir des repas lors de réunions ou manifestations.

* * * * *

VU la délibération n° 27 du conseil municipal du 27 mai 2010 relatif aux tarifs des prestations concernant la restauration U.P.C. pour l'année scolaire 2010/2011,

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de revoir tous les ans les tarifs des prestations concernant la restauration U.P.C., afin de les ajuster à l'évolution du coût de la vie (indice des prix à la consommation au 24/02/2011 = +1,70 % sur un an),

Le conseil municipal, ayant délibéré, décide d'augmenter, pour l'année scolaire 2011/2012, les tarifs (coût unitaire) de restauration U.P.C. de la manière suivante :

U.P.C. (fournitures lors de réunions ou manifestations)	Année scolaire 2010/2011	Année scolaire 2011/2012
Casse-croûte ou petit déjeuner	0,71 €	0,72 €
Goûter	0,48 €	0,49 €
A TITRE EXCEPTIONNEL	2010/2011	2011/2012
Buffet.....	9,46 €	9,62 €
Repas plateau.....	5,10 €	5,19 €
Repas froid.....	15,05 €	15,30 €
Repas chaud.....	23,57 €	23,97 €

La recette sera imputée sur la ligne budgétaire 251.2/7067/5240.

Pour : 31 (27 + 4 pouvoirs)

Contre : 0

Abstentions : 5 (4 + 1 pouvoir)

Mme AUMON (pouvoir M. CIBERT)

Mme BARRAULT, M. GRATTEAU, M. MONAURY

Certifiée exécutoire

Par le maire de la commune de Châtellerault

Transmis à la sous préfecture, le 26/05/2011 N°3916

Publié au siège de la Mairie, le 26/05/2011

Pour ampliation,

Pour le maire et par délégation,

La responsable du service juridique

Emmanuelle ADAM